

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	22.01.2019	10h11		DJSC
Annule et remplace				

Auteur(s) : Groupe socialiste	Lié à :(obligatoire) ad 18.605
Titre : Amendement au projet de loi portant modification de l'OJN, de la LMSA et de la LI-CPP (Révision du statut du procureur général)	
Contenu : Article premier La loi d'organisation judiciaire neuchâteloise (OJN), du 27 janvier 2010, est modifiée comme suit : Art. 65, al. 4 ⁴ Supprimé	
Motivation (facultatif) :	

Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) :		
Baptiste Hurni		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :